

de cette entente au Canada. La Convention, signée par plus de 90 pays, vise à protéger les espèces menacées en réglementant le commerce non seulement des spécimens vivants, mais de toutes parties de ceux-ci.

À titre d'organisme chargé d'appliquer la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, le SCF recommande, en consultation avec les organismes provinciaux de la faune, les modifications annuelles au règlement qui fixe la durée de la saison de chasse, les prises permises et les pratiques de chasse. La GRC se charge de faire respecter la Loi et le Règlement, en collaboration avec le SCF et les autorités provinciales.

Dans le cadre d'un programme national, le SCF a constitué plus de 40 réserves fauniques et il projette d'en aménager d'autres. De plus, il gère un certain nombre de réserves fauniques de concert avec les provinces. La terre ainsi que la végétation et la vie sauvage qu'elle recèle sont ses principaux objets de préoccupation. Au-delà de 80 lieux importants de nidification d'oiseaux migrateurs, situés pour la plupart sur des terrains privés, ont été désignés comme refuges aux termes du Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs, de sorte que la chasse y est interdite.

Le SCF effectue des enquêtes auprès des chasseurs de gibier d'eau en vue d'établir des estimations concernant les espèces chassées et le nombre d'oiseaux migrateurs abattus. Les enquêtes du SCF portent également sur les prises nationales de bernaches du Canada, sur les dommages causés aux cultures dans les Prairies par les oiseaux migrateurs, de même que sur les populations de gibier d'eau et leur habitat dans l'Ouest canadien. Le baguage des oiseaux procure des renseignements précieux sur la migration et la biologie de ceux-ci, ainsi que des données utiles pour la gestion du gibier d'eau. Le SCF conserve à son bureau central d'Ottawa les dossiers de baguage et contrôle l'activité des bagueurs.

Les recherches se poursuivent concernant les effets des produits chimiques toxiques, y compris les pluies acides, sur la faune, et les rapports entre la contamination chimique des Grands Lacs inférieurs et la reproduction des oiseaux piscivores. Dans ce dernier cas, les recherches s'effectuent aux termes d'une entente canado-américaine sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Le SCF poursuit également des études sur la présence de substances toxiques chez certaines espèces, telles que le goéland argenté, qui ne sont pas menacées d'extinction et que l'on ne chasse pas, mais dont les habitudes en font d'excellents indicateurs de la qualité de l'environnement. Parmi les autres activités, il y a la recherche sur la valeur socio-économique de la faune, les efforts en vue de

résoudre le problème du piégeage et de la cruauté envers les animaux, et les programmes de sensibilisation du public.

#### 8.4.2 La faune des provinces

Les services provinciaux de gestion de la faune ont pour fonction principale de protéger les animaux sauvages contre les dangers qui menacent leur existence, de préserver leurs habitats, de maintenir leur population à des niveaux optimaux et de faire en sorte que les diverses espèces utilisent l'habitat qui leur convient le mieux. Les autorités provinciales encouragent le public à prendre des habitudes conformes à leur stratégie de gestion et de protection des ressources fauniques. À cette fin, elles réglementent l'exploitation de la faune en limitant les périodes de chasse et de pêche et en contingentant les prises.

Au besoin, les provinces font un inventaire de leurs ressources fauniques, de manière à connaître les chiffres de population des espèces considérées comme gibier et des espèces non considérées comme gibier. Des programmes éducatifs destinés aux chasseurs, aux trappeurs et aux pêcheurs visent à encourager l'utilisation judicieuse des ressources fauniques.

À Terre-Neuve, la conservation de la faune vise principalement à protéger les écosystèmes dont dépendent la faune et l'espèce humaine tout en reconnaissant les valeurs associées à la diversité et à l'abondance des espèces et des populations animales, et à veiller à l'utilisation humaine et raisonnable de la faune. Les programmes de gestion et de recherche active portent principalement sur les espèces suivantes : l'original, le caribou, l'ours noir, le lynx, la martre des pins, le lagopède, le pluvier siffleur, l'aigle à tête blanche et le faucon pèlerin. Les autres principales espèces de gibier sont : le lièvre d'Amérique, le lièvre arctique, le tétras des savanes et la gélinotte huppée. En ce qui concerne les principaux animaux à fourrure, notons le castor, le renard roux et le renard de l'Arctique, le lynx, la martre des pins, le vison, le rat musqué, l'hermine, la loutre et le loup.

Les programmes et les activités de gestion de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard visent à préserver et à protéger les poissons et les espèces fauniques pour le bénéfice du public. La province vient de signer avec Habitat faunique Canada deux ententes portant sur une période de cinq années ; la première permettra la gestion intégrée d'un bassin de pisciculture, et ce dans l'intérêt des ressources piscicoles et fauniques ; la seconde porte sur la protection et sur la mise en valeur des zones marécageuses de la province. En outre, la province a récemment conclu un accord d'une durée de cinq ans avec Canards illimités Canada pour